



Mairie
Aubigné

ARRETE RELATIF AUX HORAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

2024/35

Le Maire de la commune d'Aubigné,

VU l'article L2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

VU l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;
VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;

VU le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

VU la demande du Comité des Fêtes d'Aubigné du 10 septembre 2024, sollicitant la commune pour éclairer le Bout de la Ville en vue de la fête de la bière qui se tiendra le samedi 28 septembre 2024 ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité publique sur la partie nord du Bout de la Ville durant l'évènement ;

ARRETE

Article 1 : Les conditions d'éclairage nocturne au Bout de la Ville seront modifiées du vendredi 27 septembre au dimanche 29 septembre 2024, dans les conditions définies à l'article 2.

Article 2 : Sur la commune d'Aubigné, l'horaire de l'éclairage public sera modifié comme suit :

- du vendredi 27 septembre 2024 au dimanche 29 septembre 2024 : éclairage au coucher du soleil jusqu'à 4h.

Article 3 : Le présent arrêté, qui sera affiché en mairie, fera l'objet d'un affichage municipal et d'une communication sur les réseaux (site internet, facebook et panneaupocket).

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Directeur du SDE35
- Monsieur le Président du Conseil général
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie

Fait à Aubigné, le 17 septembre 2024

Le Maire,
Youri MOYSAN

